



Dès le 1^{er} janvier 2023,
le CSA (COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION) devient
la seule instance de défense des droits
des agents de la fonction publique
par les représentants des organisations syndicales.

Après la suppression des CAP locales, la loi de transformation de la fonction publique annonce la fin des CTL et des CHSCT et leur fusion au sein d'une instance unique : le CSA.

Le CSA traitera l'ensemble des sujets du collectif de travail :

- fonctionnement et organisation des services, qualité et accessibilité des services rendus ;
- Lignes Directrices de Gestion mises en place à la suppression des CAP en matière de mobilité, promotion et valorisation des parcours professionnels ;
- orientations stratégiques de gestion des ressources humaines, luttes pour l'égalité professionnelle et contre les discriminations ;
- projets de statuts particuliers ;
- sujets abordés dans les ex-CHSCT dans une instance appelée « Formation spécialisée » hygiène et sécurité ;
- autres questions prévues par décret en Conseil d'État.

**Si ce projet a pour objectif de « rendre le dialogue social plus efficace et plus fluide »,
il nécessitera l'implication quotidienne de vos représentants syndicaux
au sein d'une instance unique traitant de sujets trop nombreux
pour leur permettre de rester en contact avec le terrain.**

La CGT 47 condamne la suppression des CTL et des CHSCT !!

Le CSA aura pour conséquence d'affaiblir et de diluer dans une instance fourre-tout la réflexion, l'analyse et le travail à mener sur des questions très différentes et dont l'enjeu nécessite une approche et des moyens qui ne sauraient être édulcorés.

Pour que la CGT 47 maintienne sa lutte et son engagement pour la défense des droits des agents, nous avons besoin de rester en contact avec les préoccupations du terrain que nous comprenons d'autant mieux que nous les partageons avec nos collègues des services.

**Pour relayer efficacement vos attentes,
la CGT 47 a surtout besoin de vous !!**

REJOIGNEZ NOUS ET VOTEZ
POUR VOS REPRESENTANTS CGT FIP 47 AU CSA
lors des prochaines élections professionnelles du
1^{er} au 8 décembre 2022

(Suivre l'actualité CGT sur le site local : <http://www.financespubliques.cgt.fr/47/>
ou sur <https://www.facebook.com/CGT.Finances.Publiques.47/>)

AGIR ENSEMBLE POUR ALLER PLUS LOIN : LA CGT SA FORCE C'EST VOUS !!

